

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL**

**N° 2018-01**

**AIDE AUX AIDANTS**

**Période de dépôt de l'appel à projet : du 5 février 2018 au 5 avril 2018 inclus**

**Autorités compétentes pour l'appel à candidature :**

Agence Régionale de Santé Grand Est

## Objet de l'appel à candidature :

Le soutien des proches aidants constitue un enjeu fort des pouvoirs publics, il vise à mieux connaître et mieux reconnaître le rôle des aidants dans la société.

Inscrit dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) le périmètre d'actions en direction des aidants est élargi aux maladies neurodégénératives. Dans la continuité de la mesure 2 du plan Alzheimer 2008-2012, le soutien des proches aidants s'inscrit désormais dans la mesure 50 dans plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014 -2019.

Le plan d'action régional du PMND 2014-2019 prévoit de structurer le répit et l'aide aux aidants dans une logique d'articulation forte entre les acteurs. Cette structuration passe notamment par la formalisation d'un cahier des charges régional permettant développer un panel d'actions adaptées aux besoins des proches aidants de patients atteints de maladies neurodégénératives avec le lancement d'un appel à candidature régional en 2018.

Trois modalités d'actions collectives sont éligibles à cet appel à candidature :

- Actions de formation (en présentiel ou en distanciel) conforme au cycle décrit en annexe 1 du présent cahier des charges ;
- Actions de sensibilisation, d'information (conférences, actions collectives type théâtre...);
- Action de soutien et d'accompagnement entres pairs, groupes de parole.

Les 10 départements de la région Grand Est sont concernés par cet appel à candidature. L'objectif étant de permettre le maillage du territoire avec au minimum un projet par département.

## Procédure d'appel à candidature

### Calendrier

Etape	Calendrier
Période de dépôt de l'appel à projet	Du 5 février 2018 au 5 avril 2018 inclus
Instruction des candidatures et décision	Entre 5 avril 2018 et le 5 juin 2018
Démarrage des projets	Juillet 2018

## Contenu du dossier de candidature et modalités de réponses

Compléter le dossier de candidature type (annexe 2) répondant aux exigences du présent cahier des charges puis l'envoyer suivant les modalités ci-après au plus tard le 5 avril 2018 :

**Agence Régionale de Santé Grand Est**  
**Direction de l'Autonomie**  
**Département Parcours Personnes Agées et Personnes en Situation de Handicaps**  
**Complexe tertiaire du Mont Bernard –**  
**CS 40513 - 2 rue Dom Pérignon –**  
**51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX**

Envoi sous format dématérialisé par mail à l'adresse [ars-grandest-dms-aap-aac@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dms-aap-aac@ars.sante.fr) ou par courrier accompagné des fichiers dématérialisés ou remis directement sur place (sur clé USB), à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

## Critères de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés après instruction par l'ARS Grand Est selon les critères suivants :

- la légitimité et la qualification du candidat,
- capacité de mise en œuvre du projet,
- la qualité et la pertinence des partenariats existants,
- situation financière saine et stable,
- identification du besoin local,
- couverture territoriale des actions et accessibilité des aidants à l'offre de services
- pertinence du projet : impacts attendus en termes de soutien aux aidants
- la faisabilité du projet : adéquation des moyens aux objectifs
- la qualité du dispositif d'évaluation
- en fonction du projet, la réflexion sur un modèle économique permettant d'inscrire le projet dans la durée

## Modalités de consultation de l'avis d'appel à candidature :

Le présent avis d'appel à candidature et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de l'ARS <https://www.grand-est.ars.sante.fr/> (rubrique « appels à candidature ») :

A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera délivré.

Toutes les questions relatives à cet appel à projet devront être formulées via l'adresse : [ars-grandest-dms-aap-aac@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dms-aap-aac@ars.sante.fr) en laissant vos coordonnées précises pour la réponse.

Contenu du présent appel à candidature :

- Cahier des charges régional
- Annexe 1 : Modalités de mises en œuvre des actions de formations et référentiel de la formation des aidants familiaux.
- Annexe 2 : Dossier de candidature.
- Annexe 3 : Bilan d'exécution des actions.
- Annexe 4 : Grille des critères de sélection.